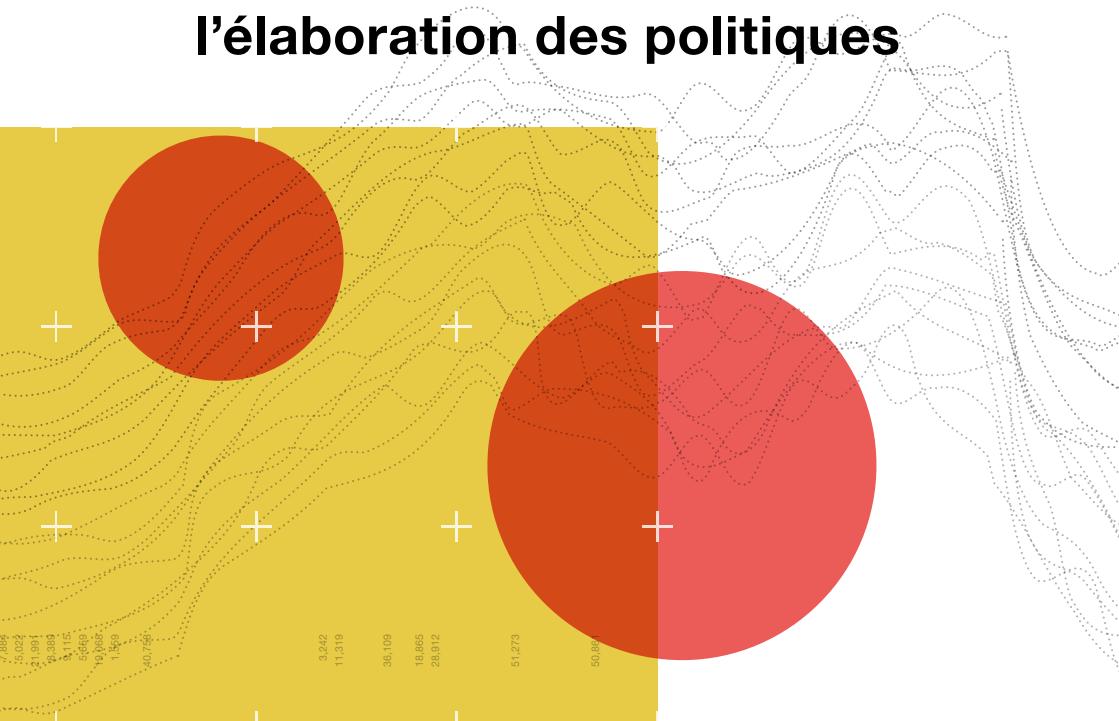


# Lignes directrices pour l'utilisation des données issues de la recherche dans l'élaboration des politiques

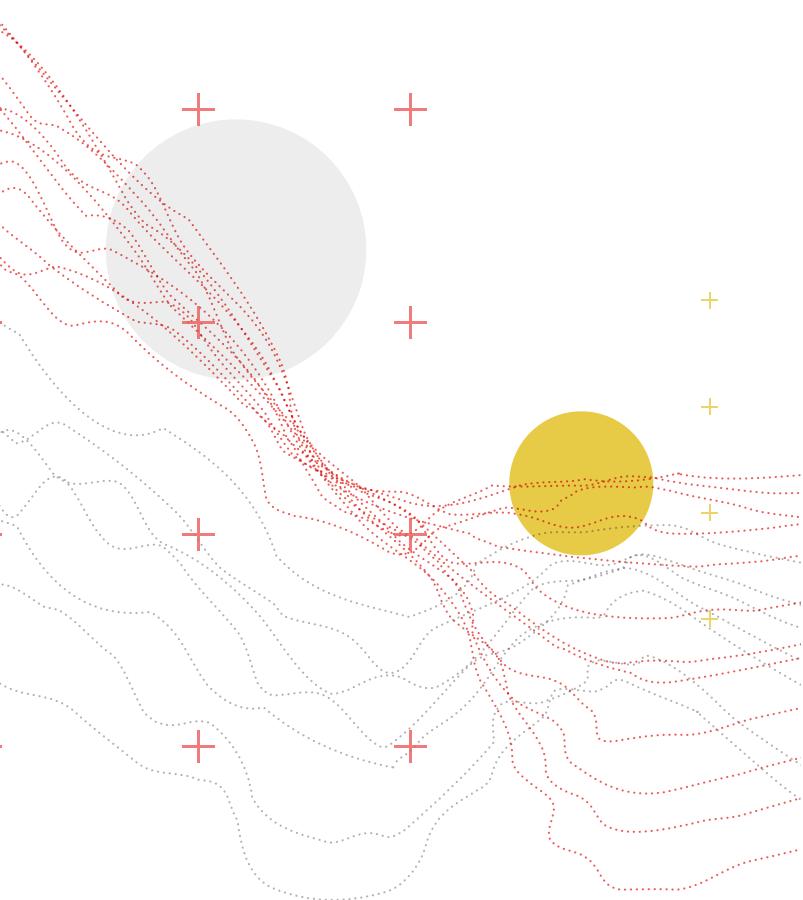


Australian Government  
IP Australia



Government  
of Canada  
Gouvernement  
du Canada





## Avant-propos

Afin de favoriser les échanges de vues et de pratiques recommandées, les économistes en chef des offices de propriété intellectuelle qui ont collaboré à l'élaboration des présentes lignes directrices se réunissent régulièrement depuis 2010. Certaines de leurs discussions portent sur les approches suivies par les différents offices pour promouvoir la qualité des travaux de recherche. Les présentes lignes directrices résument ces pratiques, dans l'espoir qu'elles soient adoptées à grande échelle par les chercheurs. Elles visent également à guider ceux qui utilisent les données issues de la recherche en matière de propriété intellectuelle aux fins de l'élaboration des politiques. Les offices de propriété intellectuelle n'ayant encore pas participé à ces discussions sont invités à prendre part à l'établissement des futures éditions de ces lignes directrices.



## Introduction

La fourniture de données à l'appui de l'élaboration des politiques est devenue un aspect incontournable de l'activité de nombreux offices de propriété intellectuelle dans le monde. Les présentes lignes directrices donnent un aperçu des pratiques susceptibles de garantir la qualité des données utilisées dans les processus décisionnels des offices de propriété intellectuelle et des pouvoirs publics en général.

Les choix de politique générale reposent sur des arbitrages de large envergure et influent sur les parties prenantes de différentes manières. Il est dans l'intérêt de tous que les décideurs examinent soigneusement toutes les conséquences possibles de ces choix et en évaluent l'importance quantitative.

La diffusion des technologies de l'information et de la communication permet la collecte de données nouvelles et plus détaillées. Dans le même temps, l'accroissement de la puissance de calcul des ordinateurs permet d'enrichir l'analyse statistique. Il en résulte que les possibilités de produire des données utiles aux fins de l'élaboration des politiques sont plus importantes que jamais.

Les présentes lignes directrices décrivent des pratiques recommandées pour mener des études empiriques dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ce faisant, elles visent à améliorer la crédibilité des études, à accroître la transparence quant aux conclusions qui peuvent ou ne peuvent pas en être tirées et à encourager une utilisation responsable de ces études par les parties prenantes. Dans ce contexte, les éléments suivants sont passés en revue : clarté, collecte des données, analyse des données, validation des résultats et formulation de conclusions.



## **Clarté**

Les documents doivent être rédigés dans un langage clair, être accompagnés d'un résumé et de conclusions et ne pas faire un usage excessif du jargon technique. Les hypothèses sur lesquelles repose l'étude doivent être énoncées de manière explicite et être justifiées, de manière à clarifier la démarche, à en expliquer le bien-fondé et à permettre aux tiers d'évaluer les incidences des divers scénarios.

## Collecte des données

La crédibilité de la recherche à l'appui de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles dépend essentiellement de la pertinence, de la représentativité, de la fiabilité et de la comparabilité des données utilisées. Les offices de propriété intellectuelle collectent des données en leur qualité d'administrateurs et de régulateurs et, dans ce contexte, les données de propriété intellectuelle sont souvent mêlées à d'autres données. Les pratiques ci-après sont recommandées pour la collecte des données :

- publication des séries de données utilisées** : chaque fois que possible, publiez les données sur lesquelles reposent les recherches ou mettez-les à disposition sur demande. Même lorsque les données utilisées sont déjà accessibles au public, le fait de les publier de manière groupée peut permettre aux tiers de les réutiliser dans le cadre de nouveaux travaux de recherche;
- transparence des sources** : indiquez la source de toutes les données utilisées dans les travaux de recherche, en expliquant clairement la pertinence, la fiabilité et la représentativité de chaque variable. Les statistiques récapitulatives sont également concernées;
- attention au traitement et au regroupement des données** : les méthodes utilisées pour nettoyer et corrélér les données doivent être explicitées pour permettre au tiers d'en évaluer la fiabilité et de réutiliser les résultats afin d'approfondir les recherches. Expliquez scrupuleusement comment les données sont transformées ou normalisées afin de permettre d'effectuer des comparaisons utiles.

données

19,136  
8,768  
21,474

3,220  
16,115  
10,003  
1,908  
1,245  
11,481  
7,644  
610  
Patent  
Families

107  
212  
1,9520  
21,884  
37,7065  
37,1389  
7,8374  
182  
7,306  
1,731  
878  
72  
89,7  
87  
6,535  
15,57  
13,16  
526  
489  
3,186  
1  
1,4461  
34,833  
33,764

## Analyse des données

Les données disponibles ne peuvent pas toujours se rapporter directement aux phénomènes socioéconomiques étudiés. Les techniques de modélisation et les méthodes statistiques peuvent permettre de surmonter certaines de ces difficultés mais leurs limites influent sur la pertinence des résultats. Les pratiques ci-après sont recommandées pour l'analyse des données :

1. **transparence des hypothèses** : énoncez toutes les hypothèses de travail ainsi que leurs répercussions;
2. **causalité** : déterminez clairement dès l'élaboration de la méthodologie s'il sera possible ou non d'établir des liens de cause à effet;
3. **attention aux indicateurs indirects** : si vous ne disposez que de données indirectes, indiquez dans quelle mesure elles sont fiables;
4. **analysez la fiabilité des résultats empiriques** : consignez rigoureusement cette analyse dans le rapport d'étude. Les données empiriques sont souvent influencées par les hypothèses de modélisation, les échantillons et le choix des variables.

# résultats

## Validation des résultats

Outre les pratiques susmentionnées, la validation des résultats issus de la recherche joue un rôle important dans la qualité et la crédibilité d'une étude. Les pratiques ci-après sont particulièrement recommandées :

1. **examen collégial** : toute étude gagne à être relue par des experts externes. Cette relecture peut être effectuée de manière anonyme et de préférence par deux experts au moins.  
Chaque fois que possible, il est conseillé d'organiser des consultations publiques avec les diverses parties prenantes avant publication;
2. **répondez à toutes les observations** : tout commentaire de relecture doit être dûment pris en considération. Toute opinion divergente fondée quant aux conclusions de la recherche doit être mentionnée dans l'étude dans un souci de transparence;
3. **transparence** : on peut obtenir des données utiles auprès de diverses institutions. Cependant, dans la mesure où certaines d'entre elles peuvent être directement intéressées aux politiques que l'on vise à informer, il convient d'indiquer clairement qui a conduit la recherche, qui l'a financée et qui a été consulté. En outre, la méthode de travail et les outils utilisés – par exemple, questionnaire d'enquête ou analyse de données – doivent être publiés afin de permettre une éventuelle réutilisation des résultats dans d'autres études ou travaux universitaires.

## Conclusions et évaluation

Il convient de procéder à une analyse rigoureuse pour vérifier si l'étude répond bien à l'objectif fixé. Les derniers points à examiner sont donc les suivants :

1. **Contrôle de cohérence** : les résultats sont-ils plausibles compte tenu de l'état des connaissances?
2. **Crédibilité** : dans la présentation des conclusions, est-il dûment tenu compte du poids ou de la crédibilité des données examinées? Les conclusions sont-elles adaptées au public cible?
3. **Corrélation n'est pas causalité** : ne déduisez pas des liens de causalité à partir de produits purement statistiques et assurez-vous que votre message est clair.
4. **L'étude a-t-elle répondu aux questions initiales?** L'étude répond-elle au problème tel qu'il a été initialement posé?
5. **Enseignements tirés** : n'oubliez pas de procéder à une évaluation a posteriori pour faire en sorte que les futurs projets puissent tirer parti des éventuels acquis.

2,108  
6,535  
18,957  
13,716  
6,526

6,051  
41,533  
53,794  
19,136  
8,768  
21,474

3,220  
16,115  
10,003  
1,908  
1,245  
11,481  
7,644  
313

## Patent Families

212  
14,620  
165  
11,399  
8,374  
7,306  
1,731

878  
72  
33,977  
387  
1,009  
42,989 0  
14,778  
14,253  
+2,108  
6,535  
18,957  
13,716  
6,526

489  
976  
3.186

6,051  
2,583  
41,533  
1,740  
53,794  
1,246  
19,136  
4,623  
8,708,000

8,768  
8,636  
21,474  
6,325  
2,985  
+ 1,622  
-----

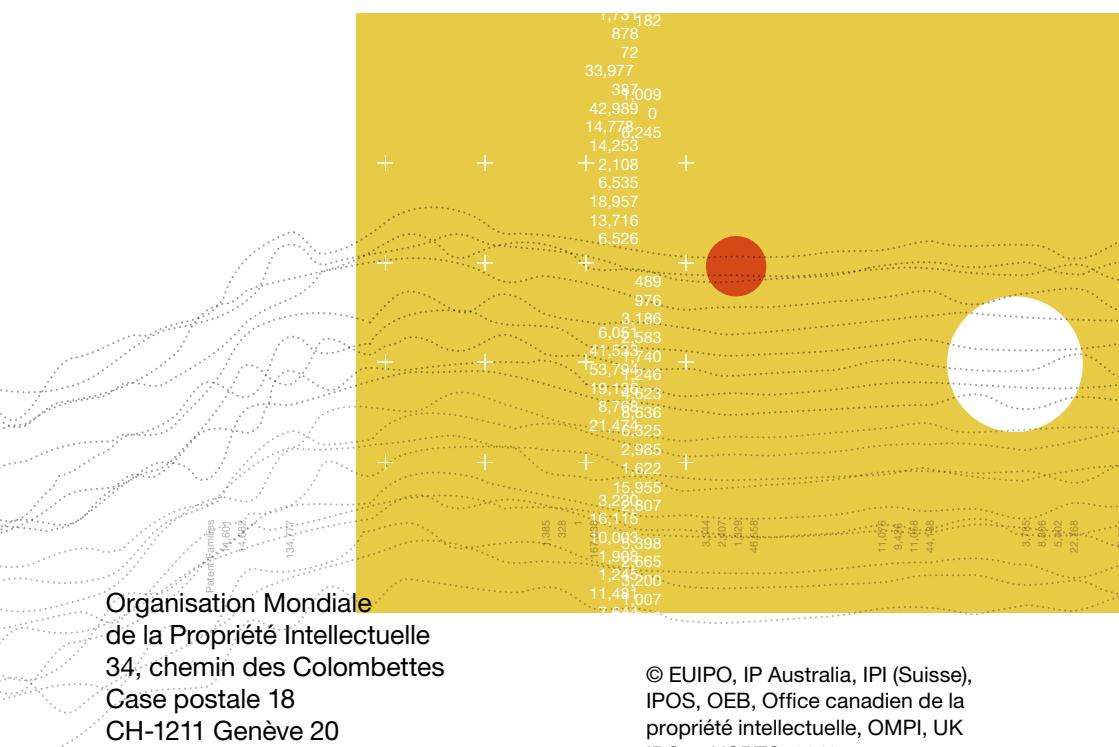
3,220  
16,115  
10,003  
1,908

1,245  
11,481  
7,644  
610

7,881  
16,647  
4,302  
**107**  
12,451  
1,222

1,983  
3,826  
21,884  
19,251  
37,799  
20,365  
7,821  
21,069  
182

1,080  
7,164  
27,124  
9,032  
0  
11,155  
6,245



© EUIPO, IP Australia, IPI (Suisse),  
IPOS, OEB, Office canadien de la  
propriété intellectuelle, OMPI, UK  
IPO et USPTO, 2019



Attribution 3.0  
Organisations  
Internationales (CC BY 3.0 IGO)

Tél.: +41 22 338 91 11  
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux  
extérieurs de l'OMPI sont  
disponibles à l'adresse suivante :  
[www.wipo.int/about-wipo/fr/offices](http://www.wipo.int/about-wipo/fr/offices)

Dans la présente publication, la  
licence CC ne s'applique pas au  
contenu qui n'appartient pas à l'OMPI.

Imprimé en Suisse